

# DU CÔTÉ DE BOULON

JOURNAL N°8



AVRIL 2016

VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE

LE LUNDI DE 17H à 19H

LE JEUDI DE 17H à 19H

02.31.79.35.00

[mairiedeboulon@wanadoo.fr](mailto:mairiedeboulon@wanadoo.fr)

<http://boulonmonvillage.wifeo.fr>

*Dans ce numéro :*

*-Les délibérations du conseil municipal*

*-Actualité du village*

*-Infos pratiques*

*-Dates à retenir*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

### AVENANT AU CONTRAT PRESENCE VERTE

Monsieur Le maire informe que le 4 juillet 2011, Monsieur STEPHAN, maire de l'époque a pris une délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal de passer une convention avec l'association présence verte des côtes normandes.

A ce jour, de nouvelles dispositions plus avantageuses nous sont proposées.

Monsieur LEBLANC, Maire propose de signer un avenant à la convention de partenariat pour la téléassistance aux personnes de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal,  
DECIDE à l'unanimité des présents avec  
13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention avec l'association présence verte des côtes normandes

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le 15 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU CINGLAIS

Extension des compétences du syndicat d'assainissement du Cinglais

article L 1321 -1 du code général des collectivités territoriales

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux coordonnés sur les postes de Boulon, Mutrécy et Saint Laurent de Condé et sur les réseaux associés des postes de Boulon et Saint Laurent de Condé et sur la station, afin d'assurer une bonne qualité de traitement des eaux usées par la station d'épuration.

Le syndicat d'assainissement du cinglais a décidé la modification de ses statuts, par délibération du 28 janvier 2016 N° 01 01 2016, en complétant ses compétences qui lui permettront dans l'immédiat d'intervenir pour :

-Réhabiliter, sous la charte qualité, les réseaux de liaison chemin des Nouettes, rue de l'Eglise à Mutrécy, et vers la station

-Installer le dispositif de traitement H2S sur les postes de refoulement des 3 communes.

Il est proposé en conséquence de modifier et compléter l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit et d'en adopter sa nouvelle rédaction ci- jointe :

- « l'exploitation, l'investissement et les travaux des postes de refoulement de Boulon, de Mutrécy et Saint Laurent de Condé ainsi que la liaison gravitaire à partir desdits postes jusqu'à la station »,

Le maire demande au conseil d'approuver la modification des statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents avec  
13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

Le conseil municipal approuve la modification des statuts comme cité ci-dessus

Autorise le maire à signer les PV de mise à disposition liés à cette modification statutaire

\*\*\*\*\*

## PROJET DE DELIBERATION PORTANT CREATION AU SEIN DE BOULON

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 mars 2016

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1ère classe, en raison de sa compétence et son expérience de chef d'équipe,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial,

Grade : Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents avec

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 6411

\*\*\*\*\*

## PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE BOULON

### DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 8 mars 2016

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C :

Filière : technique

Grades d'avancement : Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

Ratios :100%

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents avec

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

\*\*\*\*\*

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que la commune a sollicité à plusieurs reprises l'aide gracieuse du CAUE afin de réfléchir à l'implantation des projets à venir tels que l'aire de jeux, le futur cimetière, le cœur du bourg...

Suite à ces rencontres, le CAUE a envoyé une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage public.

Le CAUE propose de réaliser une étude avec des orientations d'aménagement,

D'apporter une aide à la décision dans la programmation de l'aménagement de la commune pour recruter un BET pour la conception et la réalisation du projet.

Cette mission n'a pas de vocation opérationnelle mais a pour but d'éclairer une décision, d'en étudier la faisabilité.

Le coût s'élève à 120 euros

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents avec

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

### TAUX DES QUATRE TAXES COMMUNALES

Les taux des quatre taxes communales en 2015 étaient :

Taxe d'habitation	: 10.40 %
Taxe foncier bâti	: 11.50 %
Taxe foncier non bâti	: 55.22 %
CFE	: 7.78 %

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents avec

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

De garder le même taux pour l'année 2016 soit :

Taxe d'habitation	: 10.40 %
Taxe foncier bâti	: 11.50 %
Taxe foncier non bâti	: 55.22 %
CFE	: 7.78 %

\*\*\*\*\*

# ACTUALITE DU VILLAGE

LE 28 JANVIER 2016- CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAISON DU TEMPS LIBRE



LE 30 JANVIER 2016 – ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE JUMELAGE « ENTRE FORETS »



Les membres du bureau 2016 sont les suivants :

Président : Monsieur Jean pierre BECHADE

Vice présidente pour Fresney le puceux : Madame Françoise MARIE

Vice Président pour St Laurent De Condé : Monsieur Maurice ERNAULT

Secrétaire : Madame Marie Thérèse SURIRAY

Trésorière : Madame Paulette DOUILLY

Echange jeunes: Mme Françoise FROMAGE, Mme Sandrine TIRARD, Mme Sophie CHERON.

## LE 6 MARS 2016 - REPAS DES AINES ORGANISE PAR LE CCAS

Le repas des aînés a eu lieu cette année à la Maison du Temps Libre et le service a été assuré par l'équipe municipale pour le plaisir de tous. Dans une ambiance chaleureuse et sympathique, ils ont partagé le verre de l'amitié et dégusté leur repas. Une rose a été offerte à chacune des femmes pour la fête de grands-mères. L'après-midi s'est terminé sur la piste de danse.

Voir diaporama en fin de journal.

## LE 19 MARS 2016 - CONCERT A L'EGLISE DE BOULON

L'Association pour la restauration de l'église a organisé un concert le samedi 19 mars dernier. Chloé PIQUERY et Julien MICHAUX nous ont présenté un répertoire d'une petite vingtaine de chansons françaises et internationales. Encore une belle réussite pour l'Association qui en fin de concert a proposé de boire un vin chaud dans la cour de l'école.



## LE 21 MARS 2016- REUNION AVEC LA SOCIETE « EPC »

Le 9 mars dernier, les communes de BOULON, BRETTEVILLE SUR LAIZE, FRESNEY LE PUCEUX et SAINT LAURENT DE CONDEL ont été convoquées par la secrétaire générale de la Préfecture de Caen afin de débattre de la nouvelle demande de la société EPC d'augmenter sa capacité de stockage de 12 à 34 tonnes d'explosifs.

Le débat n'ayant pas abouti, il a été reporté au lundi 21 mars à BOULON.

Après avoir présenté à nouveau leur projet, les représentants d'EPC ont dû se rendre à l'évidence et admettre que leur demande n'entre pas dans le cadre des dispositions du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Monsieur LEBLANC a insisté sur le fait qu'ils n'avaient pas la totale maîtrise foncière du secteur qui serait impacté en cas d'accident. En effet, cette zone est traversée par notre chemin communal.

Il a été proposé ensuite aux quatre communes de baisser le tonnage à 16 tonnes et non plus 34. Les représentants d'EPC ont également proposé de concéder à la commune de Boulon une surface équivalente à celle du chemin communal en échange de celui-ci dans le but d'avoir la totale maîtrise foncière de secteur.

Monsieur LEBLANC et les membres de son conseil municipal ont refusé cette proposition en leur rétorquant que le domaine public est inaliénable.

Ne trouvant pas d'issue possible à ce débat, la soirée s'est terminée sur ces dires.



## LE 18 AVRIL 2016-ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Les membres du bureau sont les suivants :

Président : Monsieur Bernard LEBLANC  
Vice-présidente : Madame Anne-Marie MICHEL  
Secrétaire : Madame Armelle LEMARCHAND  
Trésorier : Monsieur Joël BESNIER

### CHARTE AVEC LA FREDON

Notre commune poursuit sa démarche et franchit les étapes de la charte les unes après les autres. Afin de plus avoir à traiter ce secteur, les espaces verts à l'entrée du « Hutray » ont été paillés et les allées ont été aménagées de bordures. Une nouvelle zone d'espace vert a été aménagée en face la maison du temps libre, elle a été bâchée.



### PORTAIL DE L'EGLISE

Les travaux de rénovation du portail de l'église se terminent. Le résultat est plus que satisfaisant. Voir photo en fin de journal.

### INFO SUR LE DEMARCHAGE DES DISTRIBUTEURS D'ENERGIE

Depuis un certain temps, vous êtes libre de choisir votre fournisseur d'électricité. Si vous avez un abonnement inférieur ou égal à 36 kWh, vous pouvez conserver votre contrat sans démarche avec votre fournisseur actuel. Nous vous informons que dans le cadre de la concurrence, un fournisseur est venu en Mairie pour demander l'autorisation de démarcher les habitants du village et obtenir une attestation. Dans ce cadre de la libre concurrence, nous ne pouvons et nous refusons d'intervenir dans le choix des consommateurs. Soyez vigilents et comparez avant de vous engager !!

### TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD238

La bande de roulement définitive sera réalisée dans le courant du mois de mai.

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE DU CERISIER- RPI BOULON-FRESNEY LE PUCFUX

Vous avez un enfant en âge d'être scolarisé pour la première fois à l'Ecole du Cerisier.

Merci de passer en mairie, munis d'un justificatif de domicile ainsi que de votre livret de famille, afin d'obtenir une autorisation d'inscription. Puis prendre rendez-vous le plus rapidement possible avec Madame GERAULT, Directrice du RPI au 02.31.79.80.75.

~~Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au RPI, merci de nous en informer pour que nous puissions faire remonter l'information à l'école.~~

## DATES A RETENIR

- WEEK-END DU 1<sup>ER</sup> MAI- COMITE DE JUMELAGE

Les membres du comité de jumelage reçoivent nos amis anglais ce week-end. SOUHAITONS LEUR LA BIENVENUE !!



- Le 8 MAI – CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

La cérémonie aura lieu à BOULON le 8 mai à 11h30. Elle sera suivie du verre de l'amitié à la maison du temps libre de Boulon. La commune de FRESNEY LE PUCEUX nous a informés qu'il n'y aura pas de cérémonie dans leur commune cette année.

- Le 8 MAI – L'ALOE VERA

De 15 h à 18 h, dans la salle des Associations,



VENEZ DECOUVRIR ET DEGUSTER L'ALOE VERA, LA PLANTE AUX 1000 VERTUS

Un cadeau sera offert à chaque visiteur !

- LE 27 MAI- FETE DES VOISINS

La traditionnelle fête des voisins aura lieu le 27 mai prochain à partir de 18 heures dans la cour de l'école.

Un barbecue sera à votre disposition. Venez avec vos grillades et vos salades.

N'hésitez pas à venir nombreux avec vos familles !!

Ce sera l'occasion de partager le verre de l'amitié et vos spécialités.



- LE 18 JUIN- VOYAGE A L'AQUARIUM DE SAINT MALO

Le CCAS organise un voyage pour les enfants au Grand Aquarium de SAINT MALO.

Surveilles ta boîte aux lettres, tu vas bientôt recevoir un bulletin d'inscription !!

- LE 10 SEPTEMBRE – VOYAGE DES AINES A GRANVILLE

Le CCAS organise le voyage des aînés à GRANVILLE. Au programme : Visite de la Villa Christian Dior, Visite du Quartier Historique et ballade en mer dans la Baie du Mont St Michel...Une belle journée en perspective. RETENEZ VOTRE JOURNEE !!

## ORDI SYMPA

Dans une ambiance conviviale, deux ateliers ORDI SYMPA se sont déroulés depuis leur création. De nombreuses questions ont été abordées et résolues.

Une prochaine rencontre aura lieu le 24 mai prochain de 14h30 à 16h30.

L'atelier est ouvert à tous même aux débutants. Inscriptions à la mairie.



## STOMP BOOTS 14

**BOULON - (Maison du Temps Libre)**

**Pour débiter la danse country :**

**Découverte gratuite, organisée  
par le club STOMP BOOTS 14**

**N'hésitez pas à nous contacter**



**Raynald : 02 31 79 38 60 - Liliane : 06 33 31 96 55**

**Faites vous  
plaisir, venez  
essayer.**



**Apportez  
simplement  
votre bonne  
humeur !!!**

**Nous vous attendons le jeudi  
à partir de 19h30**



